



## Retenue de caution Abusive.

Par **Benoit84**, le **18/06/2013 à 09:43**

Bonjour, rn rn Voila le dossier: rn rn remise des clefs et État des lieux le 05 Mars 2013. rn On fait apparaitre sur l'état des lieux un dégâts des eaux en cuisine. rn Je reçois le 13 Juin 2013 un courrier en recommandé du bailleur, avec un devis de 642,63€ pour la remise en état complète du plafond de la cuisine. rn Le montant de la caution est de 642€. rn rn Le dégât des eaux date de Décembre 2010, suite à des travaux au 4 étage, notre appartement est au RDC. Une grosse partie des communs à été inondé, quelques appartement touché dont le notre de façon infime. Les marques et la peinture écaillé devait au maximum faire 50cm2. rn Suite à ce dégât des eaux et à la visite dans notre appartement d'expert d'assurance avec le bailleur (en Janvier 2011), et le concierge, on nous à dit ORALEMENT, que nous n'avions rien à faire que tout été pris en charge. rn rn Voila aujourd'hui on nous retiens notre caution pour un dégât qui était connu par le bailleur, et qui n'est pas de notre fait. rn rn Quelles sont nos voix de recours pour récupérer la caution? rn rn Merci pour votre aide.

Par **Benoit84**, le **24/06/2013 à 14:04**

Personne pour m'apporter son aide?